

**ARRETE DU MAIRE N° 50/2026****Réglementation du stationnement et de la circulation sur des voies communales  
du 29 août 2026 au 31 août 2026 à l'occasion de la brocante à Clavières**

-----  
Le Maire d'Ardentes,

VU les articles L 2213-1 à L 2213-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté interministériel du 24/11/67 modifié, relatif à la signalisation routière,

VU l'instruction ministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

VU la déclaration en date du 15 juin 2026 de Madame Cécile DESMAISONS, Secrétaire de l'Assemblée de Clavières, pour la brocante du dimanche 30 août 2026 à Clavières,

VU la demande de déclaration de brocante en date du 18 mai 2026 de Monsieur Maxime HERAULT, Président de l'association,

CONSIDERANT que pour l'exécution normale de la manifestation, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement,

**ARRETE**

Article 1<sup>er</sup> : Le stationnement et la circulation seront interdits du samedi 29 août 2026 dès 9H00 heures au lundi 31 août 2026 à 13H00 heures, à tous les véhicules - sauf riverains :

- sur la route du Four à Chaux, de la RD 943 à la route de Forge Basse,
- au chemin du Lavoir, de la RD 943 aux rives de l'Indre,
- au chemin de la Tuilerie,
- au chemin de l'Abreuvoir,
- au chemin du Relais.

La route de Forge Basse sera laissée à la libre circulation des visiteurs et des véhicules de sécurité.

Article 2 : La signalisation correspondante sera mise en place, à la charge et sous la responsabilité des organisateurs de la fête.

Article 3 : La brigade de gendarmerie d'Ardentes ainsi que les responsables désignés par l'Assemblée de Clavières sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la mairie et sur les lieux de la manifestation.

Article 4 : Ampliations du présent arrêté seront adressées à :

- Monsieur le commandant de brigade de gendarmerie d'Ardentes,
- Monsieur le chef de centre des sapeurs-pompiers d'Ardentes,
- Le SAMU de l'Indre,
- le SDIS de l'Indre
- Monsieur le Président de l'Assemblée de Clavières,
- Le responsable des services techniques communaux.

Fait à Ardentes, le 26 juin 2026

Madame la Maire,

Pascale GRENOUILLOUX

